

en Syrie, au Yémen et au Liban, de personnes d'âge militaire domiciliées au Canada. Il a rappelé en outre que l'exportation de matériel de guerre était sujette à son approbation. Or aucune approbation de ce genre n'avait été accordée depuis plusieurs années. L'exportation de matériel de guerre du Canada en Palestine ou dans les Etats arabes ne serait pas autorisé au cours de la trêve.

L'Energie atomique

Lorsque le Conseil de sécurité a été saisi du troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique, les Etats-Unis ont proposé que le conseil reconnût les conclusions générales et les vœux renfermés dans le premier rapport ainsi que les recommandations précises du deuxième rapport comme indispensables à l'établissement d'un régime efficace de contrôle international. La résolution invitait en outre le conseil à approuver le rapport et à renvoyer les trois documents en cause à l'Assemblée générale. L'URSS a exercé son droit de veto pour rejeter la résolution. Le représentant du Canada a ensuite proposé que les rapports ainsi que le compte rendu des délibérations du conseil à ce sujet soient simplement communiqués à l'Assemblée générale à titre de "question d'intérêt capital". Le président ayant décidé que le droit de veto ne pouvait s'exercer en l'occurrence, la proposition a été adoptée par un vote de 9 à 0, l'URSS et l'Ukraine s'abstenant. Le représentant du Canada, le général McNaughton, a fait valoir que la Commission de l'énergie atomique ayant été établie par l'Assemblée générale, cette dernière devait être mise au courant de la situation où se trouvait la commission. Il a exprimé en outre l'espoir que les représentants de l'URSS et de l'Ukraine finiront par reconnaître la sincérité et la bonne foi de ceux qui ont rédigé les propositions agréées par la majorité.

L'Espagne

Le Conseil de sécurité a examiné brièvement la question de savoir si la résolution de l'Assemblée générale visant l'Espagne devait figurer à l'ordre du jour. La résolution du 17 novembre 1947 affirmait en effet que le Conseil de sécurité exercerait son autorité dès que la situation en Espagne l'exigerait. Le président du conseil, M. Faris el Khouri, représentant de la